

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 4 avril 2024

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

FINANCES

- N°2024/28 – Compte financier unique 2023 – Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 »
- N°2024/29 – Compte financier unique 2023 – Budget annexe « Complexe aquatique »
- N°2024/30 – Compte financier unique 2023 – Budget annexe « Assainissement »
- N°2024/31 – Compte financier unique 2023 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »
- N°2024/32 – Compte financier unique 2023 – Budget principal
- N°2024/33 – Résultats et affectations – Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 »
- N°2024/34 – Résultats et affectations – Budget annexe « Complexe aquatique »
- N°2024/35 – Résultats et affectations – Budget annexe « Assainissement »
- N°2024/36 – Résultats et affectations – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »
- N°2024/37 – Résultats et affectations – Budget principal
- N°2024/38 – Budget principal : taxes locales
- N°2024/39 – Budget principal : lissage et taux de CFE
- N°2024/40 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » : fixation de la TEOM
- N°2024/41 – Subventions aux associations
- N°2024/42 – Subvention La Cigogne Noire
- N°2024/43 – Budget primitif 2024 – Budget principal
- N°2024/44 – Budget primitif 2024 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »
- N°2024/45 – Budget primitif 2024 – Budget annexe « Assainissement »
- N°2024/46 – Budget annexe « Complexe aquatique »
- N°2024/47 – Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 »
- N°2024/48 – Budget annexe n°88607 « Collecte et traitement des déchets » : cadence des amortissements sur les immobilisations acquises en 2023

ADMINISTRATION GENERALE

- N°2024/49 – Convention d'objectifs avec l'association POM musique

SERVICES AU PUBLIC

- N°2024/50 – Convention de partenariat avec Transmission 14
- N°2024/51 – Convention avec l'ACAHJ (Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Habitat des Jeunes)

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.